

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE
DE
CHÂTEAUROUX

Arrêté n°2015-2837-42B du 10/11/2015

Portant sur la désignation des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

LE MAIRE DE CHÂTEAUROUX

Vu la loi n° 78-753 du 17/07/1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu la loi n° 78-17 du 16/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2005-1755 du 30/12/2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

Considérant que les communes de dix mille habitants ou plus sont tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Harold Aliouche, responsable des Affaires Juridiques de la Mairie, domicilié Hôtel de Ville CS 80509 36012 Châteauroux cedex, est désigné en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 : Madame Emeline Walter, adjointe au responsable des Affaires Juridiques de la Ville, domiciliée Hôtel de Ville CS 80509 36012 Châteauroux cedex, est désignée en tant que personne responsable suppléante de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret n° 2005-1755 du 30/12/2005, ces désignations seront portées à la connaissance de la CADA ainsi qu'au public sur le site internet commun de la Ville de Châteauroux et de Châteauroux Métropole à l'adresse www.chateauroux-metropole.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

A Châteauroux, le 11 novembre 2015

Le Maire,

Gil Avérous

Woz
M. Aliouche
L'arrêté notifié ou affiché
le: 12/11/15

et transmis à la Préfecture
le: _____

est exécutoire
le: 12 NOV. 2015

République Française

Arrêté n°2015-1025-42B du 10/11/2015



CHATEAUX
Métropole

Portant sur la désignation des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

LE PRÉSIDENT DE CHATEAUX MÉTROPOLE

Vu la loi n° 78-753 du 17/07/1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu la loi n° 78-17 du 16/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2005-1755 du 30/12/2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus sont tenus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Harold Aliouche, responsable des Affaires Juridiques de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, domicilié Hôtel de Ville CS 80509 36012 Châteauroux cedex, est désigné en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 : Madame Emeline Walter, adjointe au responsable des Affaires Juridiques de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, domiciliée Hôtel de Ville CS 80509 36012 Châteauroux cedex, est désignée en tant que personne responsable suppléante de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret n° 2005-1755 du 30/12/2005, ces désignations seront portées à la connaissance de la CADA ainsi qu'au public sur le site internet commun de la Ville de Châteauroux et de Châteauroux Métropole à l'adresse www.chateauroux-metropole.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

A Châteauroux, le 11 novembre 2015

Le Président,

Gil Avérous

WOF

H. Aliouche

L'arrêté notifié ou affiché

le : 12/11/15

et transmis à la Préfecture

le :

est exécutoire

le : 12 NOV. 2015